

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 2 mai 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint et Sylvie Lirette, assistant-greffier.

CE-2012-628*

RÈGLEMENT NUMÉRO 710-2012 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 3 600 000 \$
ET UN EMPRUNT DE 3 100 000 \$ POUR PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE
POUR LA RÉALISATION DE DIVERSES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
DANS LE PROJET RAPIBUS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 710-2012 autorisant une dépense de 3 600 000 \$ et un emprunt de 3 100 000 \$ pour payer la quote-part municipale pour la réalisation de diverses infrastructures municipales dans le projet Rapibus.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-629

PARTICIPATION DE MADAME ANNA ZWOLINSKA, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - JOURNÉE DE FORMATION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME - 1^{er} ET 2 JUIN 2012 À TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme offre aux membres du Comité consultatif d'urbanisme une journée de formation sur le CCU : À l'heure du développement durable:

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau sont appelés à analyser différentes demandes et à formuler des avis ou des recommandations en matière d'urbanisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Anna Zwolinska, membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau, à participer à la journée de formation sur « Le CCU : À l'heure du développement durable? » organisée par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Trois-Rivières le 1^{er} et 2 juin 2012.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation d'une pièce de comptes à payer à être préparée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, pour une dépense maximale de 620 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE MONTANT DESCRIPTION

02-61330-435-22554 620 \$ Commissions et comités - Formation

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-630

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE DES MANOIRS - 75 732,34 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2011-1697 en date du 2 novembre 2011, adjugeait à la firme Pronex Excavation inc., au montant de 351 379,73 \$, incluant les taxes, un contrat pour les travaux de construction d'un égout sanitaire sur la rue des Manoirs;

CONSIDÉRANT QUE la firme AECOM mandatée pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux en résidence recommande un montant additionnel de 75 732,34 \$, incluant les taxes, représentant les ordres de changement OC numéros 1à 5;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, sous la recommandation de la firme AECOM, a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement du coût des travaux supplémentaires pour un montant maximum de 75 732,34 \$, incluant les taxes, à la firme Pronex Excavation inc., le tout dans le cadre du projet des travaux de construction d'un égout sanitaire sur la rue des Manoirs.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11034-001	48 945,29 \$	Programme annuel d'aménagement - Mesures d'atténuation de vitesse
06-30661-001	28 865,72 \$	Pistes multifonctions - McConnell
06-30679-001	(5 402,45 \$)	Construction de l'égout sanitaire - Rue des Manoirs
04-13493	3 323,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-631

AUTORISER L'ENTREPRENEUR LES CANALISATIONS KARIC INC. À TRAVAILLER DE NUIT - NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT D'ÉGOUT - POSTE ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2012-308 en date du 14 mars 2012, adjugeait un contrat à l'entrepreneur Les Canalisations Karic inc. pour des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de la conduite de refoulement d'égout – Poste Angers, pour un montant de 217 854,63 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 mars 2012, les représentants de la Ville avaient tenu une première rencontre avec l'entrepreneur pour prendre connaissance de sa méthodologie de travail pour le nettoyage et l'inspection télévisée de la conduite de refoulement d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le débit dans la conduite de refoulement d'égout est plus important le jour et plus faible la nuit;

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 mars 2012, l'entrepreneur Les Canalisations Karic inc. avait fait la demande à la Ville pour travailler la nuit, entre 20 h et 6 h, soit du 1^{er} mai au 25 mai 2012 inclusivement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entrepreneur Les Canalisations Karic inc. à travailler la nuit, entre 20 h et 6 h, soit du 1^{er} mai au 25 mai 2012 inclusivement pour effectuer les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de la conduite de refoulement d'égout – Poste Angers.

Adoptée

CE-2012-632

SOUMISSION 2012 SP 126 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SERVICES MUNICIPAUX - PROLONGEMENT DE LA RUE BOMBARDIER - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Quadrivium Conseil inc., 16, impasse de la Gare-Talon, bureau 201, Gatineau, Québec, J8T 0B1, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les services municipaux – Prolongement de la rue Bombardier – Secteur de Gatineau, pour un montant total de 114 860,03 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 avril 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Ce comité autorise la firme Quadrivum Conseil inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

Ce comité autorise la firme Quadrivum Conseil inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30687-007-22558	109 865,03 \$	Services municipaux et acquisitions de parcs industriels - Honoraires professionnels
04-13493	4 995,00 \$	TPS à recevoir - Ristournes

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30687-001	109 865,03 \$		Services municipaux et acquisitions de parcs industriels - Parcs industriels
06-30687-007		109 865,03 \$	Services municipaux et acquisitions de parcs industriels - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

CE-2012-633

SOUMISSION 2012 SI 125 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LA RÉALISATION DU CONTRÔLE DE QUALITÉ POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES - GROUPE 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme à la firme Labo S.M. inc., 885, boulevard de la Carrière, bureau 101, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour la réalisation du contrôle de qualité pour les projets d'infrastructures, groupe 5, pour un montant total approximatif de 65 493,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mars 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-003-22559	21 925,83 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Honoraires professionnels
06-30695-019-22560	24 000,64 \$	Divers travaux de réfection et aménagement de réseau routier - Chemin de la Savane : rue Saint- Antoine à rue Robinson
18-12020-005-22561	4 337,14 \$	Programme d'amélioration des chemins en gravier - Honoraires professionnels
06-30695-020-22562	10 213,05 \$	Divers travaux de réfection et aménagement de réseau routier - Boulevard Saint-René : rue Boyes à rue Max
06-30674-032-22563	2 168,55 \$	Travaux de réfection et aménagement de réseau routier - Avenue de Buckingham - Chemin Donaldson, phase 1
04-13493	2 848,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-634

SOUMISSION 2012 SI 117 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LA RÉALISATION DU CONTRÔLE DE QUALITÉ POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES - GROUPE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Qualitas inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour la réalisation du contrôle de qualité pour les projets d'infrastructures, groupe 1, pour un montant total approximatif de 64 265,28 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mars 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-003-22564	24 558,21 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Honoraires professionnels
06-30695-012-22565	33 194,09 \$	Divers travaux de réfection et aménagement de réseau routier - Boulevard Saint-Joseph : Rue Jean- Proulx à rue Valin
06-30695-013-22566	3 718,22 \$	Divers travaux de réfection et aménagement de réseau routier - Rue Wright : rue Saint-Rédempteur à rue Montcalm
04-13493	2 794,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-635

SOUMISSION 2012 SI 124 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LA RÉALISATION DU CONTRÔLE DE QUALITÉ POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES - GROUPE 4

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Qualitas inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour la réalisation du contrôle de qualité pour les projets d'infrastructures, groupe 4, pour un montant total approximatif de 68 438,87 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mars 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30120-999-22567	6 546,26 \$	Division des réseaux et aménagement urbain - Autres
18-11034-003-22568	22 911,92 \$	Programme annuel - Aménagement - Mesures d'atténuation de vitesse - Laboratoire
18-12016-007-22569	36 004,44 \$	Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Honoraires professionnels
04-13493	2 976,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-636

AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET L'AUTOROUTE 50 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'installation de conduite d'égout pluvial sont prévus prochainement par la Société de transport de l'Outaouais dans le cadre de son projet Rapibus sur le boulevard des Allumettières direction est, entre le boulevard Saint-Joseph et l'Autoroute 50;

CONSIDÉRANT QUE les travaux débuteront le vendredi 25 mai 2012 pour se terminer le dimanche 27 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon du boulevard des Allumettières Est sera complètement fermé à la circulation pendant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais désire réaliser les travaux d'installation de conduite d'égout pluvial sur le boulevard des Allumettières en direction est, entre le boulevard Saint-Joseph et l'Autoroute 50, en continu entre 20 h le vendredi 25 mai 2012 et 20 h le dimanche 27 mai 2012, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux d'installation de conduite d'égout pluvial sur le boulevard des Allumettières en direction est, entre le boulevard Saint-Joseph et l'Autoroute 50, en continu entre 20 h le vendredi 25 mai 2012 et 20 h le dimanche 27 mai 2012.

Adoptée

CE-2012-637*

RÈGLEMENT NUMÉRO 711-2012 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 700 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX VISANT LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT D'UN ÉCOCENTRE SUR LA RUE PIERRE-MÉNARD DANS LE PARC INDUSTRIEL DE L'AÉROPORT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 711-2012 autorisant une dépense et un emprunt de 2 700 000 \$ pour effectuer divers travaux visant la construction et l'aménagement d'un écocentre sur la rue Pierre-Ménard dans le parc industriel de l'aéroport.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-638

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2012-270 - SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES - FEUX DE CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE LA SAVANE - PROMENADES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-270 en date du 22 février 2012, autorisait, entre autres, l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 1 270 294 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 67,9 m², pour l'installation de feux de circulation à l'angle des Promenades de l'Outaouais et du chemin de la Savane;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Azrieli, alors propriétaire des Promenades de l'Outaouais (lot 1 270 294 au cadastre du Québec), n'ayant pu signer l'acte de servitude avant la concrétisation de la vente des Promenades de l'Outaouais à 9257-4748 Québec inc. et Montez l'Outaouais inc. le 1^{er} mars 2012, l'adoption d'une nouvelle résolution est requise pour entériner l'acte de servitude à intervenir avec les nouveaux propriétaires des Promenades de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE 9257-4748 Québec inc. et Montez l'Outaouais inc. sont maintenant propriétaires du lot 1 270 294 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant les Promenades de l'Outaouais et sont disposés à signer le projet d'acte de servitude essentiellement conforme à l'option de servitude qu'avait signé monsieur David Azrieli le 9 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, surtout en raison de la proximité de l'école polyvalente Le Carrefour, la Ville de Gatineau requiert une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique afin d'obtenir les droits requis pour l'installation, le remplacement, l'entretien et l'exploitation de feux de circulation et de ses boucles de détection;

CONSIDÉRANT QUE le comité plénier, lors de sa séance du 24 mars 2009, a accepté la liste des travaux 2009 pour le programme de feux de circulation, dont celui à l'angle des Promenades et du chemin de la Savane;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-110 en date du 9 février 2010, adoptait le Règlement numéro 651-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 1 600 000 \$ pour effectuer des travaux d'aménagement de mesures d'atténuation de vitesse ainsi que des ouvrages de synchronisation, d'amélioration et d'ajouts de feux de circulation:

CONSIDÉRANT QUE suite au changement de propriétaire des Promenades de l'Outaouais, le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 1 270 294 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 67,9 m², pour un montant total de 4 850 \$, plus les taxes applicables, et ce, aux conditions prévues dans le projet d'acte de servitude ci-joint à la présente;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle requise est établie à 4 850 \$ par monsieur Stéphane Dompierre, É.A., dans un rapport d'évaluation daté du 28 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- abroge sa résolution numéro CE-2012-270 en date du 22 février 2012;
- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 1 270 294 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 67,9 m², pour un montant total de 4 850 \$, plus les taxes applicables, aux conditions prévues dans le projet d'acte de servitude dûment négocié et révisé;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature, si requis, aux termes et conditions prévus au projet d'acte de servitude cijoint à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30651-006-22555	5 333,79 \$	Mesures d'atténuation de vitesse - Feux de circulation
04-13493	242,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-639*

MODIFICATION D'UN ACTE DE VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL - LOT 4 669 823 AU CADASTRE DU QUÉBEC - AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-182 en date du 8 mars 2011, autorisait la vente du lot 4 669 823 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 19 236,6 m², situé dans l'Aéroparc industriel de Gatineau, à la compagnie 176443 Canada inc., pour un prix de 258 826,30 \$;

CONSIDÉRANT QUE conséquemment, un acte de vente est intervenu entre la Ville de Gatineau et la compagnie 176443 Canada inc. le 27 mai 2011 et est publié au registre foncier de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 18 169 489;

CONSIDÉRANT QUE malgré que l'offre d'achat original ainsi que la résolution du conseil CM-2011-182 ne mentionnent que la compagnie 176443 Canada inc., deux autres compagnies auraient dû faire partie de la transaction, soit 8002843 Canada inc. et 8002827 Canada inc., étant toutes deux partenaires d'affaires et financiers de la compagnie 176443 Canada inc. pour la réalisation du projet de construction de condos industriels prévue à la vente du terrain;

CONSIDÉRANT QU'afin de régulariser la situation, le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la préparation et la signature d'un acte de correction portant sur l'acte de vente publié au registre foncier de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 18 169 489 afin d'y ajouter les compagnies 8002843 Canada inc. et 8002827 Canada inc. à titre d'acquéreurs;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette modification :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la préparation et la signature d'un acte de correction portant sur l'acte de vente publié au registre foncier de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 18 169 489 afin d'y ajouter les compagnies 8002843 Canada inc. et 8002827 Canada inc. à titre d'acquéreurs;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature, si requis.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2012-640* <u>AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À ACQUÉRIR DES PARCELLES DE TERRAIN - PROJET RAPIBUS</u>

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation du projet Rapibus, la Société de transport de l'Outaouais doit procéder à l'acquisition de plusieurs droits réels sur certaines parcelles de terrain sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais a l'intention de procéder à l'acquisition des droits réels requis sur neuf parcelles de terrain décrites à l'annexe « D » jointe à la présente, de gré à gré ou, le cas échéant, par voie d'expropriation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais, en vertu de sa résolution numéro CA-2012-023, demande à la Ville de Gatineau d'autoriser la Société de transport de l'Outaouais à recourir, le cas échéant, à la procédure d'expropriation pour acquérir les droits réels requis sur les parcelles de terrain, conformément à l'article 92 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (LRQ. Ch. S-30.01) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la Société de transport de l'Outaouais, conformément à l'article 92 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (LRQ. Ch. S-30.01), à recourir à la procédure d'expropriation pour acquérir les droits réels requis sur les neuf parcelles de terrain décrites à l'annexe « D » jointe à la présente, et ce, dans le cadre et pour les fins du projet Rapibus.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-641 <u>SOUMISSION 2012 SP 050 - ACHAT DE FOURGONNETTES UTILITAIRES - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc., 376, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, pour l'achat de six fourgonnettes utilitaires pour un montant total de 229 395,82 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 7 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30646-015-22571	36 419,32 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Fourgon (Division des bâtiments)
18-11012-007-22572	36 419,32 \$	Achat de véhicules et équipements - Fourgon 1/4 tonne
18-12007-008-22573	146 581,28 \$	Achat de véhicules et équipements - 4 fourgons 3/4 tonne - Édifices
04-13493	9 975,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

CE-2012-642

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-12 - 113 800,86 \$ - PÉRIODE DU 25 AU 31 MARS 2012 ET B-13 - 75 416,22 \$ - PÉRIODE DU 1^{et} AU 7 AVRIL 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-12 au montant de 113 800,86 \$ pour la période du 25 au 31 mars 2012 et B-13 au montant de 75 416,22 \$ pour la période du 1^{er} au 7 avril 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-643*

CENTRE D'EXCELLENCE EN SPORT DE GLACE ET TERRAIN SYNTHÉTIQUE - VISION MULTISPORT OUTAOUAIS - CONVENTION DE SURVIE D'ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE - LE CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DESJARDINS DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-214 en date du 9 février 2011, approuvait le protocole avec Vision Multisport Outaouais pour l'utilisation de glace et terrain synthétique pour les 15 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-215 en date du 16 février 2011, modifiée par la résolution numéro CM-2011-285 en date du 29 mars 2011, intervenait à l'acte d'emphytéose pour le centre de l'excellence en sport de glace afin d'assurer la gestion du centre de l'excellence en sport de glace et d'une surface synthétique en cas de défaut de Vision Multisport Outaouais, comme prévu à l'acte d'emphytéose;

CONSIDÉRANT QUE le centre financier aux entreprises Desjardins de Gatineau n'est pas signataire de l'acte d'emphytéose :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les termes de la Convention de survie d'engagements en faveur du créancier hypothécaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer la Convention de survie d'engagements en faveur du créancier hypothécaire.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-644*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 5 000 \$ - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES 2012 - 1^{er} AU 7 JUIN 2012

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'accessibilité universelle 2012 est de 180 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE de ce montant, 5 000 \$ est prévu pour le soutien d'activités de sensibilisation dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tient tous les ans du 1^{er} au 7 juin;

CONSIDÉRANT QUE cette action s'inscrit dans l'axe d'intervention « Communication » afin de répondre au besoin de la population à mieux intégrer les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 5 000 \$ sera utilisé pour l'organisation d'activités de sensibilisation et de capsules de promotion dans les médias d'information de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une contribution financière de 5 000 \$, sur réception de pièces justificatives de l'organisme le Regroupement des associations des personnes handicapées de l'Outaouais pour l'année 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ au Regroupement des associations des personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO), 127, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1T4, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	5 000 \$	Programme d'accessibilité universelle
		- Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-645

PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - 25° COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - 16 AU 18 MAI 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Valérie Mandia et monsieur Yvon Leclerc, membres citoyens de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à participer au 25° colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Rouyn-Noranda du 16 au 18 mai 2012.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés par ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres, pour une dépense maximale de 2 900 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

3.6031E 4.31E

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72135-311-22570	2 773,89 \$	Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Congrès et
04-13493	126,11 \$	colloques TPS à recevoir - Ristourne

DECCRIPTION

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-646*

ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU - 25° ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE la 25^e édition du Festival de montgolfières de Gatineau aura lieu du 31 août au 3 septembre 2012, que des activités spéciales seront développées afin de souligner cet anniversaire et que la Corporation du Festival de montgolfière a prévu un budget additionnel pour le développement des festivités entourant le 25^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà approuvé le soutien financier et en services pour les années 2012 à 2014 pour le Festival de montgolfières de Gatineau, par sa résolution numéro CM-2012-166 en date du 21 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de soutien aux fêtes, festivals et événements permet de soutenir des initiatives particulières pour un 25^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes et festivals a pris connaissance de cette demande lors de sa rencontre du 5 avril 2012 et est d'accord avec la recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 25 000 \$ pour l'année 2012 dans le cadre des activités liées au 25^e anniversaire du Festival de montgolfières de Gatineau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'addenda au protocole d'entente 2012-2014 aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71512-971	25 000 \$	Festival des montgolfières - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71050-999	25 000 \$		Administration - Fêtes et festivals - Autres
02-71512-971		25 000 \$	Festival des montgolfières - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-647

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 13 - 6 934,07 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 16 - 353 099,17 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 14 - 9 313,50 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 13 - 258 566,51 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 13, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 16, la liste des réquisitions numéro 14 ainsi que la liste des embauches numéro 13 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 13	Pièces de comptes à payer	6 934,07 \$	16 au 20 avril 2012
Liste PD numéro 16	Pièces de comptes à payer	353 099,17 \$	16 au 20 avril 2012
Liste des réquisitions numéro 14	Pièces de comptes à payer	9 313,50 \$	16 au 20 avril 2012
Liste des embauches numéro 13	Embauche de personnel temporaire	258 566,51 \$	9 au 13 avril 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-648 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-15 - 384 785,59 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 AVRIL 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-15 d'un montant de 384 785,59 \$ pour la période du 12 au 18 avril 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-649 RADIATION - COMPTES À RECEVOIR 2011

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la préparation des états financiers, le Service des finances a analysé les différentes créances à recevoir et certaines sont considérées comme étant des créances irrécouvrables pour lesquelles il devient nécessaire de procéder à la radiation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises afin de procéder à la radiation des différentes créances à recevoir inscrites sur les listes des radiations, en date du 31 décembre 2011, jointes à la présente résolution.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2012.

Adoptée

CE-2012-650*

CHOIX RELATIF À L'UTILISATION DE LA MESURE D'ALLÈGEMENT CONCERNANT LES VERSEMENTS EXIGÉS EN VERTU DES ÉTUDES ACTUARIELLES DÉPOSÉES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE la version finale du Règlement modifiant le règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire a été publiée dans la Gazette officielle le 29 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit une mesure d'allègement au niveau des cotisations d'équilibre à verser suite aux dépôts d'études actuarielles effectuées entre le 31 décembre 2008 et le 30 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit transmettre aux comités de retraite une instruction leur signifiant son intention de se prévaloir ou non de la mesure d'allègement prévue dans le cadre du Règlement modifiant le règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de ne pas se prévaloir de la mesure d'allègement permise en vertu du Règlement modifiant le règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire et d'autoriser le directeur général adjoint, Administration et finances à transmettre une correspondance aux comités de retraite leur signifiant que la Ville de Gatineau ne désire pas se prévaloir des nouvelles mesures d'allègement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-651 SOUMISSION 2011 SP 342 - ACHAT DE PAPIER BRUT, HYGIÉNIQUE ET DE SACS À ORDURES ET RECYCLABLES - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour l'achat de papier brut, hygiénique et de sacs à ordures et recyclables :

Sections 1, 3 et 4

Boudreault Itée, 45, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S3, pour les sections 1, 3 et 4, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total annuel approximatif de 142 488,87 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 février 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

Section 2

Snelling Paper & Sanitation Ltd, 107, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R6, pour la section 2 sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total annuel approximatif de 11 878,41 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 février 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Le contrat débutera à la date de l'adjudication et sera d'une durée de trois ans.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat sera renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année. Les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 décembre de l'année précédente.

Les fonds à cette fin seront pris aux divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-652 SUBVENTION DE 16 000 \$ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE - ÉCOLE SAINT-RÉDEMPTEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Rédempteur prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Rédempteur relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Rédempteur, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire 2012 de la conseillère du district électoral de Hull-Val-Tétreau, désire contribuer au projet d'aménagement de la cour de l'école Saint-Rédempteur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 16 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école Saint-Rédempteur provenant du budget discrétionnaire 2012 de madame la conseillère Denise Laferrière, district électoral de Hull-Val-Tétreau;
- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, établissant les obligations et les modalités reliées à l'aide financière.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 16 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972-22556	16 000 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	16 000 \$		Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		16 000 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-653

SUBVENTION DE 10 000 \$ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE - ÉCOLE DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU—MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE l'école du Plateau prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Plateau relève de la Commission scolaire des Portages-del'Outaouais:

CONSIDÉRANT QUE l'école du Plateau, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire 2012 du conseiller du district électoral du Plateau-Manoir-des-Trembles, désire contribuer au projet d'aménagement de la cour de l'école du Plateau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 10 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école du Plateau provenant du budget discrétionnaire 2012 de monsieur le conseiller Maxime Tremblay, district électoral du Plateau-Manoir-des-Trembles;
- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, établissant les obligations et les modalités reliées à l'aide financière.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972-22557	10 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau— Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79934-692 02-79934-972	10 000 \$	10 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau— Manoir-des-Trembles - Aménagement - Équipements non capitalisables Maxime Tremblay - Du Plateau— Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-654

SUBVENTION DE 200 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - LE RELAIS <u> POUR LA VIE - 15 JUIN 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - </u> **LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, 15, rue Buteau, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1Z4, à titre de subvention dans le cadre de l'événement Le Relais pour la vie le 15 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-655

<u>SUBVENTION DE 725 \$ - ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 7 JUIN 2012 - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 725 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour une activité le 7 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour
02-79931-972	100 \$	- Aménagement - Subventions Stefan Psenak - D'Aylmer
02-79932-972	100 \$	- Aménagement - Subventions André Laframboise - De Lucerne
02-79935-972	25 \$	- Aménagement - Subventions Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-
		Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-
02-79944-972	50 \$	Tétreau - Aménagement - Subventions Sylvie Goneau - De Bellevue
02-79946-972	50 \$	- Aménagement - Subventions Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche
02-79948-972	100 \$	 - Aménagement - Subventions Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-656

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS POUR LA S.P.C.A. DE L'OUTAOUAIS - 28 MAI 2012 - 700 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Patsy Bouthillette, Nicole Champagne et Sylvie Goneau ainsi que monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité de levée de fonds organisé par la S.P.C.A. de l'Outaouais le 28 mai 2012..

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de $500 \,$ \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de la S.P.C.A. de l'Outaouais, 132, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-657

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - 25 MAI 2012 - 5 875 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le maire Marc Bureau, mesdames les conseillères Nicole Champagne, Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers Stefan Psenak, André Laframboise, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Pierre Philion, Denis Tassé, Luc Angers, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher et Maxime Pedneaud-Jobin à participer à une activité organisée au profit du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, le 25 mai 2012.

De plus, ce comité autorise mesdames les conseillères Mireille Apollon, Denise Laferrière et messieurs les conseillers Maxime Tremblay, Pierre Philion, Joseph De Sylva et Luc Montreuil à subventionner cette activité pour un montant de 4 125 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 875 \$ à l'ordre du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais (C.A.D.O.), à l'attention de monsieur Yves Caron, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	125 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	125 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	125 \$	André Laframboise - De Lucerne
02-79934-972	325 \$	 - Aménagement - Subventions Maxime Tremblay - Du Plateau
		Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	125 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-
		Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	125 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
		- Amenagement - Subventions

02-79937-972	3 575 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-
		Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	125 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-
		Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	125 \$	Nicole Champagne - De Limbour
		- Aménagement - Subventions
02-79940-972	125 \$	Denis Tassé - De Touraine
		- Aménagement - Subventions
02-79941-972	125 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau
		- Aménagement - Subventions
02-79942-972	125 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-
		l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant
		- Aménagement - Subventions
02-79944-972	125 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue
		- Aménagement - Subventions
02-79945-972	125 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp
02 777 .0 772	120 4	- Aménagement - Subventions
02-79946-972	125 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche
02 /// .0 //2	120 4	- Aménagement - Subventions
02-79947-972	125 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers
0_ ,,,,,,,	1 - 0 4	- Aménagement - Subventions
02-79948-972	125 \$	Maxime Pedneaud-Jobin
02 777 10 772	125 ψ	- De Buckingham - Aménagement
		- Subventions
		Suo ventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

CE-2012-658

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UN PETIT-DÉJEUNER DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - 3 JUIN 2012 - 175 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Patsy Bouthillette, Nicole Champagne, Sylvie Goneau et Denise Laferrière ainsi que messieurs les conseillers Joseph De Sylva, Luc Montreuil et Stefan Psenak à participer à un petit déjeuner de financement : « Prendre notre place à la table » organisé le 3 juin 2012 dans le cadre du congrès de la Fédération canadienne des municipalités à Saskatoon.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais pour cet événement, pour un montant maximal de 175 \$, pour donner suite à la présente, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32335 02-11100-311-32334 02-11100-311-32338 02-11100-311-30017 02-11100-311-32331 02-11100-311-30021	25 \$ 25 \$ 25 \$ 25 \$ 25 \$ 25 \$ 25 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30025	25 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

CE-2012-659 <u>SOUMISSION 2012 SP 103 - ACHAT DE VÊTEMENTS - SERVICE DE POLICE</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de vêtements pour le Service de police, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 15 mars 2012, à savoir :

Section A

Chemise Perfection inc., 101, avenue Perfection, Courcelles, Québec, G0M 1C0, pour la fourniture de chemises, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant annuel approximatif de 32 883,42 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue pour cette section.

Section B

Surprenant et Fils – Division de 139519 Canada inc., 1529, rue du Sud, Cowansville, Québec, J2K 2Z4, pour la fourniture de t-shirts, ras le cou (mock neck), bandeaux, cache-cou, foulards, gants, mitaines et bas, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant annuel approximatif de 23 405 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Sections C et F

C.L.B. Uniformes inc., 213, rue René-A. Robert, Ste-Thérèse, Québec, J7E 4L1, pour la fourniture de cravates, pantalons et vestons (section C), sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant annuel approximatif de 26 577,01 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme, et pour la fourniture de coupe-vent, pantalons (warm up) et chapkas (section F), sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant annuel approximatif de 4 964,88 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme pour ces sections.

Sections D et E

Martin & Lévesque (1983) inc., 420, 3^e Avenue, Saint-Romuald, Québec, G6W 5M6, pour la fourniture d'imperméables Gore-Tex et gilets commando, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant annuel approximatif de 16 509,88 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé les seules soumissions reçues et conformes pour ces sections.

Le contrat sera d'une durée de deux ans débutant à la date de la présente résolution.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour une quatrième et une cinquième année de contrat.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant et ce jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE DESCRIPTION

02-21600-651 Dépenses - Soutien organisationnel - Vêtements et accessoires

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2013 à 2017, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2012.

Adoptée

CE-2012-660

SUBVENTION DE 2 500 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB NOTRE-DAME DU ST-ROSAIRE, CONSEIL 12112 POUR LA FÊTE DES BÉNÉVOLES - 2 MAI 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Notre-Dame du St-Rosaire, conseil 12112, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C2, à titre de subvention pour la fête des bénévoles le 2 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	2 500 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau
		- Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2012.

Adoptée

CE-2012-661

SUBVENTION ET PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU GALA BÉNÉFICE AU PROFIT D'AILE D'ANGE DE LA FONDATION DES FEMMES VIOLENTÉES DE L'OUTAOUAIS ORGANISÉ PAR L'AUTRE CHEZ-SOI - 6 MAI 2012 - 160 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau et monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer au gala bénéfice au profit d'aile d'ange de la Fondation des femmes violentées de l'Outaouais organisé par l'Autre Chez-Soi le 6 mai 2012.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de $100\$ \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 160 \$ à l'ordre de L'Autre Chez-Soi pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	30 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	30 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2012.

CE-2012-662 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU GALA D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT DE L'OUTAOUAIS - 6 MAI 2012 - 40 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Nicole Champagne, Sylvie Goneau et Denise Laferrière ainsi que monsieur le conseiller Luc Angers à participer au Gala d'excellence en environnement de l'Outaouais le 6 mai 2012 organisé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre de CREDDO, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 204, Gatineau, Québec, J8X 1C5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	10 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79941-972	10 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	10 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	10 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2012.

Adoptée

CE-2012-663 <u>AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-AQUA-12-01 - AUGMENTATION SALARIALE DES SURVEILLANTS-SAUVETEURS PLAGE</u>

CONSIDÉRANT QUE la convention collective 2010-2013 des salariés du secteur aquatique a été signée le 6 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'équité salariale complété a réduit l'écart salarial entre les surveillants-sauveteurs plage et les surveillants-sauveteurs piscine;

CONSIDÉRANT QU'il faut rétablir l'écart initialement convenu avec le Syndicat afin de maintenir des conditions de travail favorisant l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-AQUA-12-01 à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4881, Secteur aquatique.

Le maire, le greffier, la directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-AQUA-12-01.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

CE-2012-664

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ALEXANDRE LEBLANC AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître, Voirie au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-078 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Alexandre Leblanc au poste de contremaître, Voirie (poste numéro STP-CAD-078 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable, Voirie pour le secteur est au Service des travaux publics.

Étant donné que monsieur Alexandre Leblanc occupe actuellement un poste de contremaître depuis le 17 octobre 2011, il sera assujetti à une période d'essai de 8 mois.

Monsieur Alexandre Leblanc est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Alexandre Leblanc sera celui de la classe 2, 2^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence de monsieur Alexandre Leblanc à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30110-115 –Administration – Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2012.

Adoptée

MARC BUREAU

Me ANDRÉE L

Maire et président

Comité exécutif

Comité exécutif

00010941